

# L'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu : implications sur les taux d'imposition et la redistribution

---

Sylvain Duchesne, Brice Fabre et Lola Josseran

27 novembre 2023



# Introduction

---

- **Le PLF comporte une revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation**
  - Contexte de forte inflation : 5,2 % en 2022, prévision de 4,9 % pour 2023 (PLF 2024)
  - Revalorisation des tranches du barème de l'IR de 4,8 % prévue pour l'impôt 2024 sur les revenus de 2023
- **Réduction d'impôt pour un même niveau de revenus nominaux**
  - Peut donc être perçue comme une baisse d'impôt
  - « *Quasiment 6 milliards d'euros de manque à gagner pour le budget de l'Etat* » (Bruno Le Maire, 12/09/2023)
- **Mais les revenus nominaux augmentent aussi plus vite avec l'inflation**
  - Croissance du PIB prévue à 1 % pour 2023 (PLF 2024)
  - Mais pas forcément uniforme le long de la distribution des revenus

- **Questions**

- L'indexation par l'inflation : une baisse d'impôt ? Une hausse ?  
Quel est le « bon référentiel » ?
- Quelles sont les implications d'une indexation systématique du barème sur l'inflation ?
  - ▶ du point de vue du taux global d'imposition
  - ▶ du point de vue de la redistribution

- **Cette présentation**

- I. Les effets de l'indexation du barème sur l'inflation sur le taux moyen d'imposition
- II. Les effets en termes de redistribution
- III. Implications dans le contexte actuel

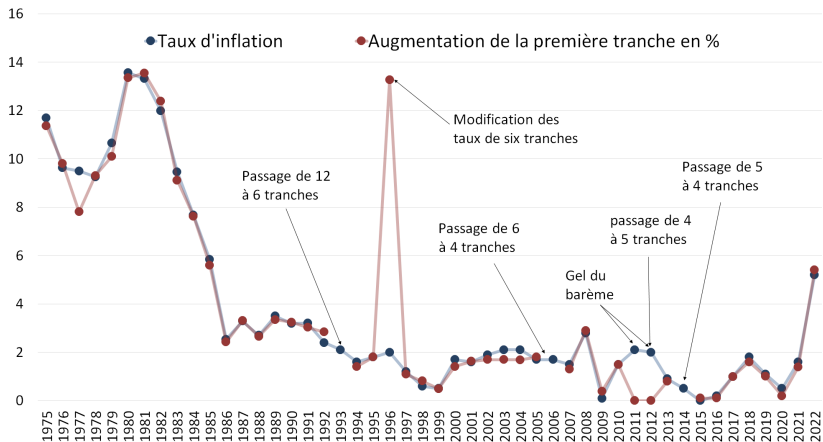
# Les effets de l'indexation du barème sur l'inflation sur le taux moyen d'imposition

---

- **Indexation et taux d'imposition**
  - Pour un contribuable, si les tranches du barème augmentent du même pourcentage que ses revenus, alors son taux d'imposition reste inchangé
  - Si elles augmentent moins que ses revenus, son taux d'imposition augmentera : ses revenus seront concernés davantage en proportion par les tranches supérieures
  - Ainsi, en temps de croissance économique, l'indexation sur l'inflation tend à augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année précédente. Inversement, elle tend à les baisser en temps de récession.
- **L'indexation sur l'inflation est la pratique courante en France**
  - Seules 4 années depuis 1975 avec une revalorisation différente de l'inflation

# L'indexation sur l'inflation est la règle en pratique

Figure 1 – Inflation et évolution du seuil d'entrée dans l'impôt



Sources : Barèmes IPP, série d'inflation de la Banque mondiale

- **Données mobilisées**

- Fichiers Felin, produits par la DGFIP (disponibles jusqu'en 2020) : pour chaque année, échantillon de 500 000 foyers fiscaux, avec représentation exhaustive des 0,4 % des foyers les plus aisés

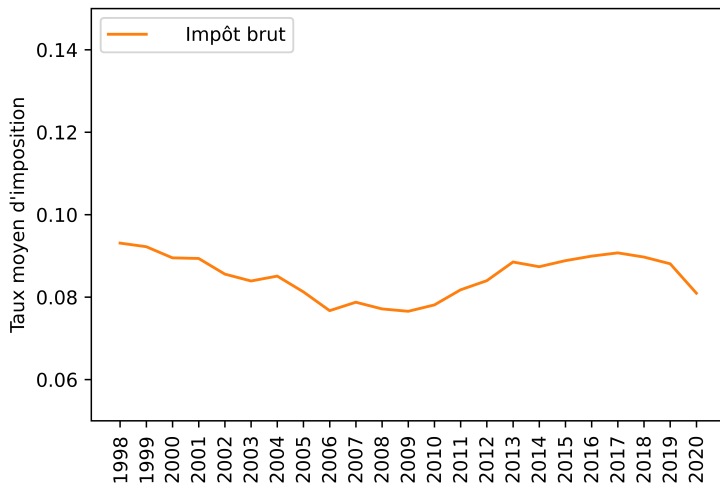
- **Séries calculées**

1. Évolution depuis 1998 des taux d'imposition de l'impôt brut si le barème avait été gelé et s'il n'y avait eu aucune autre réforme
2. Évolution depuis 1998 des taux d'imposition de l'impôt brut si les seuls changements avaient été l'indexation annuelle du barème sur l'inflation

- **Evolution de l'IR *brut***, hors composantes intervenant après l'application du barème Structure de l'IR



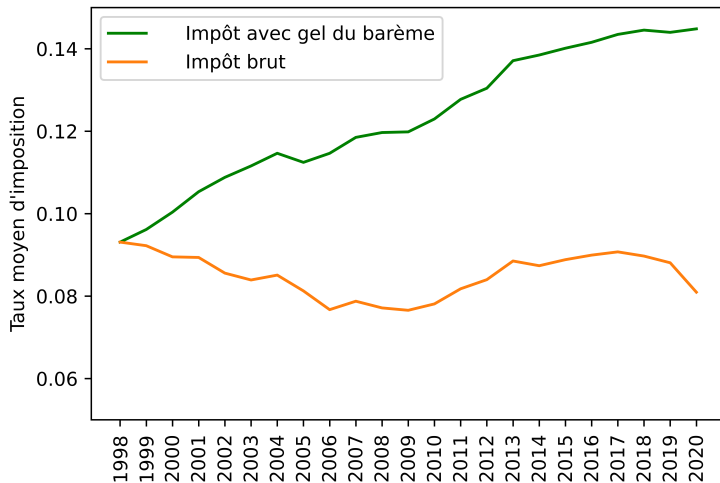
# L'impôt brut entre 1998 et 2020



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI.

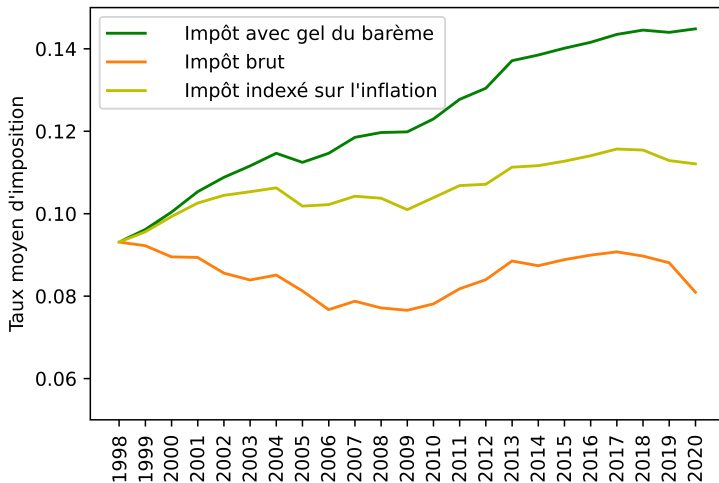
# Barème gelé



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI.

# Indexation sur l'inflation



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI.

Impôt net

- **La seule indexation sur l'inflation depuis 1998 aurait augmenté le taux d'imposition**
  - Si le barème avait été indexé sur l'inflation sur 20 ans, sans aucun autre changement, le taux d'imposition brut relatif au RNI aurait augmenté de 20 %, passant de 9,3 % à 11,2 %.
- **Les réformes du barème de 1998 à 2020, au-delà de l'indexation, ont plus que compensé cet effet**
  - Baisses d'impôt de 1998 à 2006, pas complètement compensées par le gel du barème en 2011 et 2012
  - Le taux d'imposition passe de 9,3 % à 7,7 % de 1998 à 2006, puis réaugmente jusqu'en 2019 à 8,8 %, pour passer à 8,1 % en 2020

- **Le bon contrefactuel est une revalorisation par la croissance des revenus**
  - Situation « sans réforme » = celle qui n'affecte pas les taux d'imposition
- **Politiques de *fiscal drag***
  - Sous-revaloriser voire geler les barèmes de l'impôt
  - D'autres réformes concomitantes peuvent être avancées ou perçues comme des baisses d'impôt
  - Nécessité d'apprécier les effets de l'ensemble des réformes

## **Les implications en termes de redistribution**

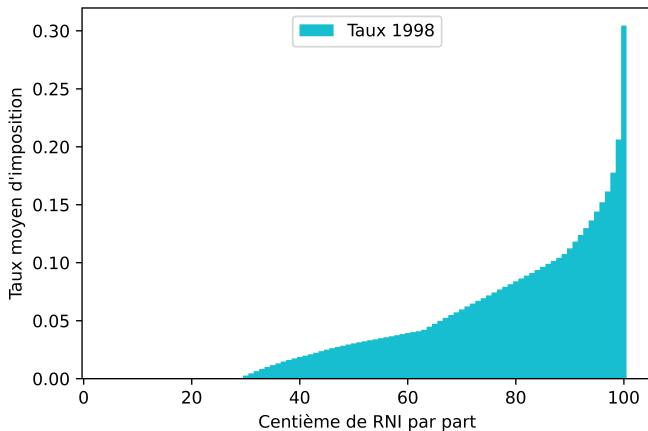
---

- **Dans le cas où tous les revenus n'évoluent pas de la même manière**, l'indexation du barème sur l'inflation n'aura pas le même effet sur tout le monde
- **Même lorsque tous les revenus évoluent de la même manière**, les impôts de chaque foyer vont évoluer différemment en fonction de la forme du barème
  - Les inégalités après impôts peuvent donc être modifiées sans changement des inégalités avant impôts

- **Dans le cas où tous les revenus n'évoluent pas de la même manière**, l'indexation du barème sur l'inflation n'aura pas le même effet sur tout le monde
- **Même lorsque tous les revenus évoluent de la même manière**, les impôts de chaque foyer vont évoluer différemment en fonction de la forme du barème
  - Les inégalités après impôts peuvent donc être modifiées sans changement des inégalités avant impôts
- **Résultats de l'analyse précédente sur les distributions de taux d'imposition**
  - Comparaison des distributions de 1998 et 2019 (2020 : crise Covid)



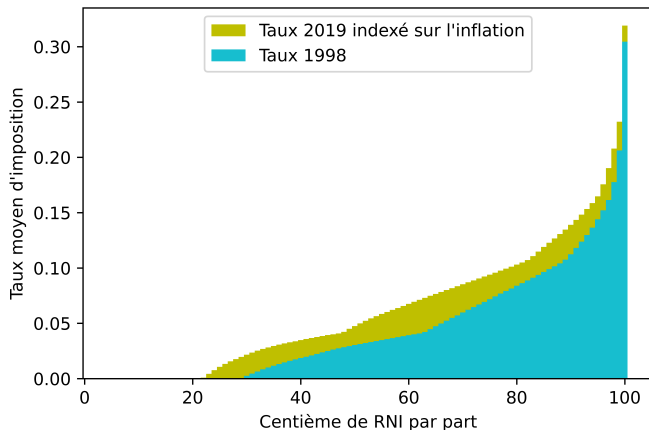
# Distribution de l'impôt brut en 1998



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI. L'axe horizontal représente des centièmes de foyers fiscaux.

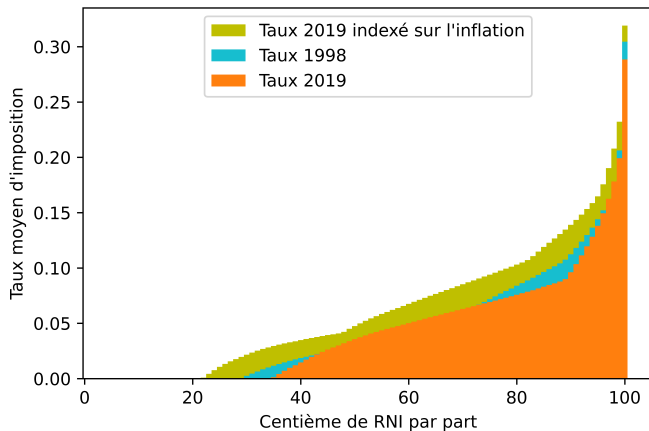
# Si seulement indexation sur l'inflation de 1998 à 2019



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI. L'axe horizontal représente des centièmes de foyers fiscaux. [Différence](#)

# Comparaison avec les taux de 2019



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI. L'axe horizontal représente des centièmes de foyers fiscaux.

## 1 Baisse de la progressivité

- Due à l'entrée de nouveaux foyers fiscaux plus pauvres dans le champ de l'impôt, qui baisse la progressivité

## 2 Hausse de la redistribution

- Le taux global d'imposition augmente, et reste progressif. La redistribution augmente donc

## 1 Baisse de la progressivité

- Due à l'entrée de nouveaux foyers fiscaux plus pauvres dans le champ de l'impôt, qui baisse la progressivité

## 2 Hausse de la redistribution

- Le taux global d'imposition augmente, et reste progressif. La redistribution augmente donc
- **Si l'IR brut avait en 20 ans été seulement revalorisé de l'inflation**
  - Point d'entrée de l'IR : du 30<sup>e</sup> au 24<sup>e</sup> centième
  - + 1,6 pp du taux d'imposition en moyenne
  - + 2,2 pp du taux d'imposition en moyenne parmi les imposables initialement
  - Hausse moyenne de 2,5 pp pour les cinq derniers centièmes, de 1,5 pp pour le dernier

## Implications dans le contexte actuel

---

- **Contexte de forte inflation**

- De 1998 à 2020, inflation annuelle moyenne de 1,3 %
- De 2021 à 2023, inflation annuelle moyenne prévue de 5 %
- Pose la question de l'ajustement des revenus, malgré la croissance économique

- **Salaires du privé depuis 2021**

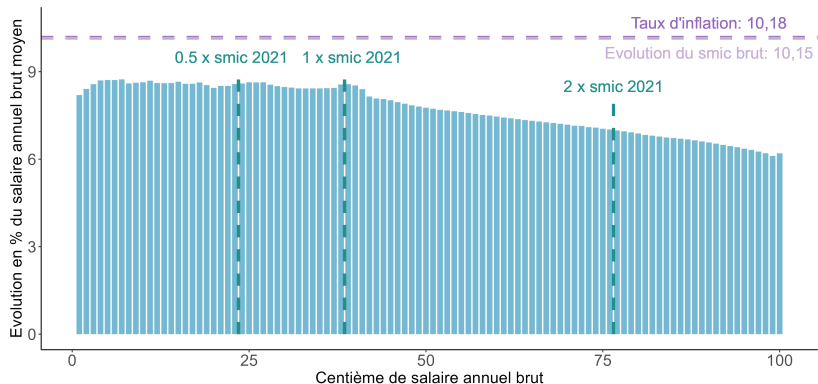
- Règles de revalorisation du Smic
- Au-delà, dépend des négociations individuelles ou collectives, qui peuvent prendre du temps

# Estimation de l'évolution de la distribution des salaires du privé depuis 2021

- **Données individuelles disponibles jusqu'en 2021**
  - Déclarations sociales des employeurs (BTS, fichiers postes)
- **Indices de salaires mensuels de base jusqu'en juin 2023**
  - Enquêtes trimestrielles Acemo (Dares)
  - Indices trimestriels par secteur et PCS
  - Hors secteur public et agricole, hors intermittents et stagiaires
- **Application de ces indices à la distribution 2021**
  - Part de l'évolution de la distribution due à la variation inter secteur\*PCS, où l'on considère la répartition des actifs entre ces catégories inchangée
- **Avec prise en compte de l'évolution du Smic**
  - Pour les salariés en-dessous du Smic horaire de juin 2023, application du taux de variation du Smic de 2021 à juin 2023
  - Pour les autres salariés, ajustement de sorte à retomber sur les variations d'indice par PCS\*secteur



# Variation 2021 - juin 2023 des salaires annuels par centième



Institut des politiques publiques, 2023

Sources : BTS-Postes 2021 ; Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Salaires horaires

Tableau de salaires moyens par centième

- **Non-rattrapage des salaires de 2021 à juin 2023**
  - De + 6,1 % à + 8,7 % en fonction des centièmes, contre 10,2 % d'inflation sur la période
- **Si non-rattrapage d'ici décembre, la revalorisation du barème sur l'inflation jouerait à la baisse des taux d'imposition**
  - De manière plus importante pour les centièmes supérieurs
- **Effet transitoire**
  - Si l'évolution des salaires rattrape celle du PIB, tendance de nouveau à la hausse des taux d'imposition

## Conclusion

---

- **Effets de l'indexation sur l'inflation**
  - En temps de croissance économique, agit à la hausse des taux d'imposition
  - Elle agit dans le sens d'une baisse de la progressivité, et d'une hausse de la redistribution
  - En temps d'inflation rapide et de non ajustement des revenus, elle permet d'amortir le choc de manière transitoire a minima
- **Importance du contrefactuel**
  - Situation où les taux d'imposition resteraient inchangés (revalorisation sur une mesure des revenus)
  - Permet de documenter les politiques de *fiscal drag* (France, Royaume-Uni, Espagne)

- **Actualiser l'évolution des revenus jusqu'à fin 2023**
  - Ici, données jusqu'à juin 2023
  - Trop tôt pour conclure à une baisse de court terme de l'imposition
- **Evaluer l'évolution des taux d'IR jusqu'à 2023**
  - Nécessite de capturer l'hétérogénéité de l'ajustement de *l'ensemble* des revenus, croisée avec la configuration des foyers
  - Soit avec les données fiscales des revenus 2022 et 2023
  - Soit avec des données plus agrégées mais en temps rapproché, comme les indices de salaires mensuels de base (Dares), pour les autres catégories de revenus

# L'indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu : implications sur les taux d'imposition et la redistribution

---

Sylvain Duchesne, Brice Fabre et Lola Josseran

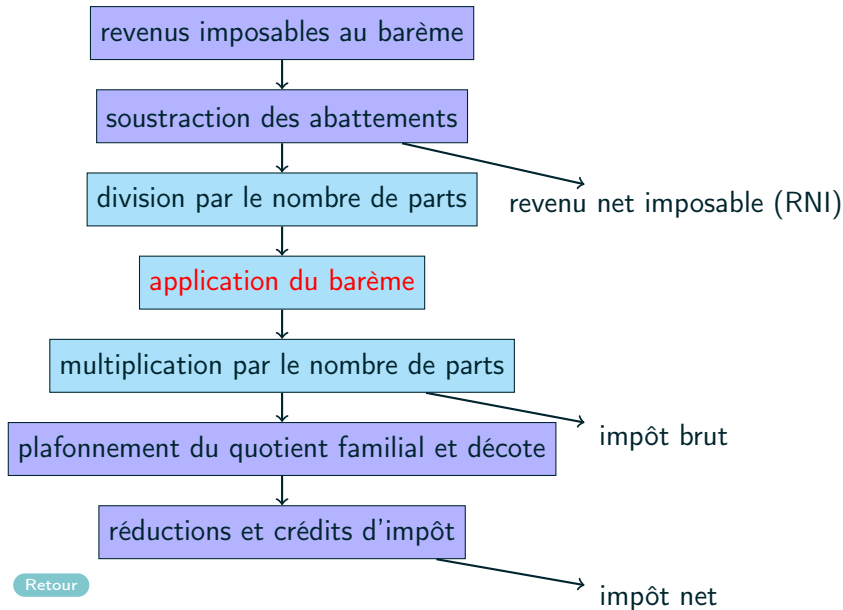
27 novembre 2023



# Annexes

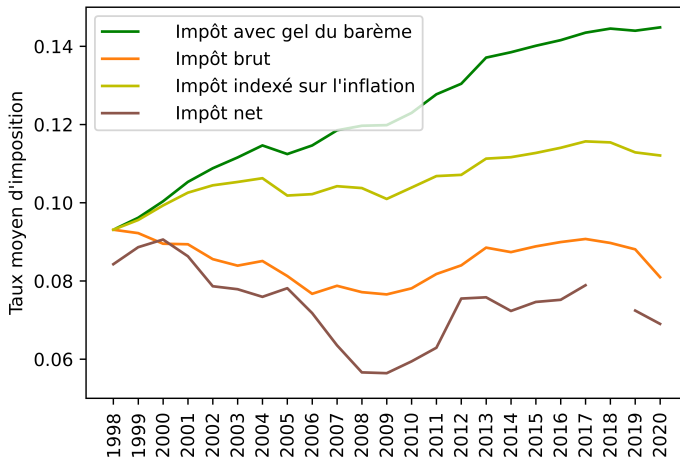
---

# La structure de l'impôt sur le revenu





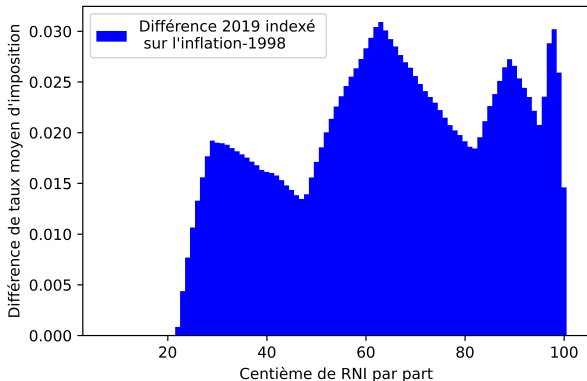
# L'impôt net



Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI. L'impôt net compte aussi des prélèvements d'IR hors barème, comme les impôts sur plus-values. [Retour](#)

# Différence entre les taux d'imposition 2019 si seulement indexation inflation depuis 1998 et les taux de 1998

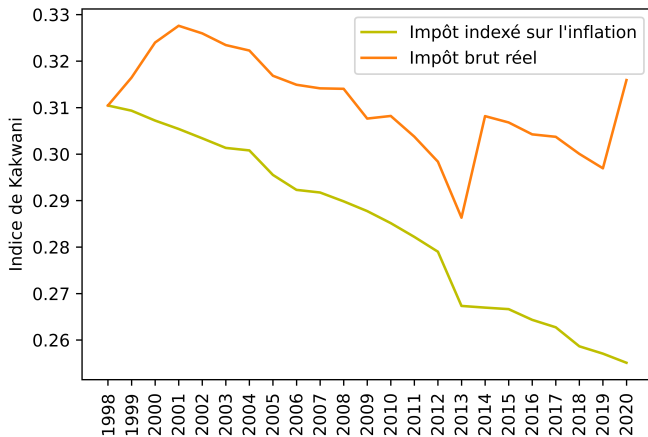


Sources : Felin

Notes : Le taux moyen d'imposition est calculé en rapportant l'impôt au RNI. L'axe horizontal représente des centièmes de foyers fiscaux.

- **L'indicateur de progressivité : l'index de Kakwani**
  - L'indice de Kakwani correspond à la différence entre l'indice de Gini des montants d'impôts et l'indice de Gini des revenus avant impôt. La concentration des impôts payés est ainsi corrigée de la concentration des revenus, qui serait celle de l'impôt dans le cas d'une taxe forfaitaire. Plus cet indice est grand, plus l'impôt cible les hauts revenus relativement au degré d'inégalités, plus la progressivité est forte.
- **L'indicateur de redistributivité : l'index de Reynolds-Smolensky**
  - L'indice de Reynolds-Smolensky correspond à la différence entre l'indice de Gini calculé sur les revenus avant impôt et l'indice de Gini des revenus après impôt. Plus cet indice est élevé, plus l'indice de Gini baisse du fait de l'impôt.

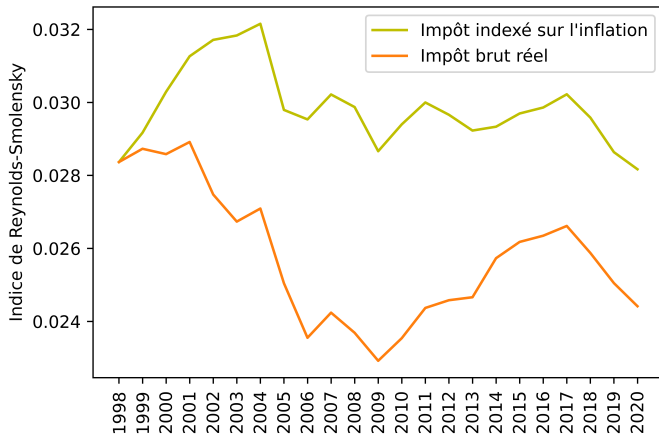
# Indicateur de progressivité de l'impôt brut



Sources : Felin

[Retour](#)

# Indicateur de la redistribution opérée par l'impôt brut



Sources : Felin

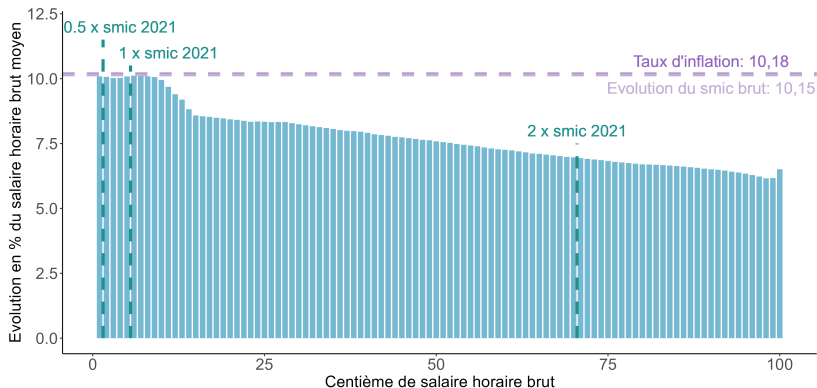
[Retour](#)

# Estimation des salaires 2023 - méthodologie

- On part des fichiers BTS-Postes 2021. On exclue le secteur public, le secteur agricole, les intérimaires, les stagiaires et les apprentis.
- On calcule la variation du Smic moyen de janvier à juin 2023 par rapport au Smic moyen de 2021. On applique cette variation à chaque poste dont le salaire horaire est inférieur au Smic horaire moyen de janvier à juin 2023.
- Puis, on applique aux autres postes la variation nécessaire de sorte à ce que les postes d'un même PCS\*secteur (NAF 88) aient en moyenne une variation de salaire annuel brut qui colle avec l'évolution de l'indice du salaire mensuel de base de la catégorie PCS\*secteur. Cette évolution correspond à la variation en % entre l'indice moyen sur 2023 (jusqu'en juin) et l'indice moyen sur 2021.
- Pour les combinaisons PCS\*secteur non disponibles dans les indices, on applique la même procédure en considérant l'indice agrégé par secteur.
- Puis, on agrège au niveau individuel les postes de 2021 et les postes de 2023 avec salaires estimés.
- On divise, pour 2021 et 2023 séparément, ces individus en centièmes de salaires annuels bruts.
- On calcule pour chaque centième la variation en % entre le salaire annuel moyen brut estimé de 2023 et le salaire annuel moyen brut de 2021.
- On compare ces variations par centième à l'inflation, définie comme la variation en % entre l'IPC mensuel moyen de janvier à juin 2023 et l'IPC mensuel moyen de 2021.

[Retour](#)

# Variation 2021 - juin 2023 des salaires horaires par centième



Institut des politiques publiques, 2023

Sources : BTS-Postes 2021 ; Dares, enquête trimestrielle Acemo.

Retour

# Salaires mensuels bruts moyens 2021 pour certains centièmes

Centième	Salaires brut
du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup>	43 € / mois
10 <sup>e</sup>	224 € / mois
20 <sup>e</sup>	630 € / mois
30 <sup>e</sup>	1 137 € / mois
40 <sup>e</sup>	1 660 € / mois
50 <sup>e</sup>	2 057 € / mois
60 <sup>e</sup>	2 409 € / mois
70 <sup>e</sup>	2 808 € / mois
80 <sup>e</sup>	3 369 € / mois
90 <sup>e</sup>	4 426 € / mois
95 <sup>e</sup>	5 677 € / mois
99 <sup>e</sup>	9 243 € / mois
100 <sup>e</sup>	17 641 € / mois

Sources : BTS-Postes 2021.